

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing : Trois mois... Six mois... Un an...

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

ANNONCES : 15 centimes la ligne. RECLAMES : 25 centimes. On s'abonne...

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeek, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economie; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Nous donnons en Supplément le Compte-rendu de la séance d'hier du Sénat.

ROUBAIX, 15 JANVIER 1870

Paris a repris sa physionomie habituelle; les troupes sont rentrées dans leurs quartiers et les ouvriers dans leurs ateliers. Sauf quelques désordres partiels et de courte durée, la capitale aura donc vu s'écouler, sans perturbation sanglante, une de ces journées que la révolution se flattait de pouvoir inscrire au nombre de ses dates.

Paris a repris sa physionomie habituelle; les troupes sont rentrées dans leurs quartiers et les ouvriers dans leurs ateliers. Sauf quelques désordres partiels et de courte durée, la capitale aura donc vu s'écouler, sans perturbation sanglante, une de ces journées que la révolution se flattait de pouvoir inscrire au nombre de ses dates.

Il paraît que le bruit a couru à Paris que M. le comte Daru était sur le point de se séparer de ses collègues. Plusieurs

journaux, le Moniteur universel et le Journal des Débats entre autres, assurent que tout ce qui s'est dit à ce propos est absolument dénué de fondement.

Le Conseil d'Etat a commencé hier l'examen du projet de loi qui confère au jury les délits commis par la presse. Ce projet est précédé d'un rapport de M. E. Ollivier à l'Empereur, dont voici les principaux passages :

« Mon dessein, en proposant cette mesure, est d'associer de plus en plus le pays à la défense de ses intérêts politiques et sociaux.

« En plaçant la magistrature en dehors des débats d'un ordre purement politique, la loi projetée ne pourra d'ailleurs diminuer le prestige, l'autorité et l'indépendance dont il est bon que ce pouvoir conservateur soit entouré. »

Aux termes du projet de loi, la citation pourra être donnée directement par le procureur général; le prévenu qui aura comparu ne pourra plus faire défaut; la preuve de la diffamation contre les fonctionnaires sera admise devant la cour d'assises.

Le Journal officiel publie un décret sur l'organisation de la justice musulmane en Algérie, en conformité d'un rapport adressé à l'Empereur par le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

Nous trouvons dans le Constitutionnel une note que nous nous empressons de reproduire : « M. le maréchal Canrobert, absorbé par les soins de son commandement, n'a eu connaissance que fort tard dans la soirée de l'article du Figaro du 14, qui tend à le présenter sous un jour odieux.

Les seules nouvelles étrangères qui méritent quelque intérêt, nous viennent de l'Espagne.

Un journal de Madrid, répondant aux rumeurs d'après lesquelles M. Rivers serait devenu partisan de la candidature du duc de Montpensier, déclare, avec l'autorisation de M. Rivers, que ce dernier a toujours considéré et qu'il regarde plus que jamais le succès de cette candidature comme impossible.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix.

Paris, vendredi 14 janvier

La chambre a voulu prendre le temps de la réflexion, elle a fixé à lundi la discussion de la mise en accusation de M. Rochefort. D'après ce que nous avons pu voir, il y a hésitation parmi un grand nombre de députés, et l'on a entendu le marquis de Piré, qui pourtant n'est pas tendre pour les révolutionnaires, déclarer que le gouvernement ferait une maladresse en poursuivant M. Rochefort.

Ces incertitudes des députés se reflètent dans le public. Il est certain que depuis son élection, M. Rochefort a pris une nouvelle importance. C'est un ennemi qui se dresse en face de l'Empire et qui accepte hautement la mission de renverser. Il a derrière lui non seulement ses électeurs, mais encore cette catégorie d'hommes, qui n'ont rien à perdre, pour qui n'existe pas la crainte du désordre et qui sont le mal, pour ne pas dire le fléau des grandes villes, mal plus redoutable encore à Paris qu'ailleurs.

On m'assure que le ministère ne présentera pas, pour qu'elle soit votée d'urgence, une loi rétablissant la juridiction du jury pour les délits ou crimes politiques. On ne voudra pas avoir l'air de faire une loi spéciale pour M. Rochefort, quand on n'en fait pas une pour le prince Pierre Bonaparte.

Hier et aujourd'hui, Paris est resté très calme : les troupes appelées à Paris sont retournées dans leurs garnisons respectives; tout est rentré dans l'ordre ordinaire. A part quelques exaltés, il est bien évident que la très grande majorité de ceux qui assistaient à la céré-

monie funèbre de mercredi ne songeaient pas à faire une émeute.

Cependant depuis dix-sept ans, Paris a si bien perdu l'habitude de ses mouvements populaires, ces rassemblements, qui ressemblent plus ou moins aux meetings anglais, apportent un tel trouble dans les usages de la population, laborieuse ou aisée, que de tous cotés on demande qu'il en soit fini une bonne fois, car la majorité ne veut ni l'état de siège ni la révolution.

Les projets attribués pour mercredi aux meneurs du mouvement étaient bien réels, et M. Rochefort le reconnaît lui-même ce matin dans la Marseillaise puisqu'il constate que ces projets ont été éventés. Il a tout simplement l'air de prévenir ses amis pour qu'une autre fois ils ne se montrent pas indiscrets.

Les députés du centre gauche ont l'intention de venir en aide au Gouvernement dans le cas de M. Rochefort, et proposeront le retrait de la demande de poursuites. Voici ce que l'un d'eux m'a dit à ce sujet : si Rochefort est condamné, qu'arrivera-t-il? Vous aurez enlevé au groupe qui le suit son chef, son fétiche; vous l'aurez mis dans l'impossibilité de nuire. Eh bien, il ne se passera pas huit jours sans que ce fétiche soit remplacé par un autre, qui aura plus de tempérament, plus d'influence. Que Rochefort cesse d'être député de la 1^{re} circonscription, son remplaçant est tout trouvé : ce sera M. Ledru-Rollin qui est à Paris et dont l'arrivée a passé inaperçue au milieu de l'émotion publique. M. Ledru-Rollin serait bien plus dangereux, parce qu'il sera moins emporté et qu'il rallierait autour de lui un véritable parti. Gardons par conséquent Rochefort, pour n'avoir pas l'autre. Voilà un raisonnement que l'on doit méditer.

M. Ledru-Rollin rentrera, dit-on, dans la vie publique en plaidant pour la famille de Victor Noir.

Aujourd'hui a eu lieu une discussion incidente à la Chambre sur les candidatures officielles. Le ministre de l'intérieur a déclaré que les agents de l'administration ont reçu l'ordre de n'exercer aucune pression sur les électeurs.

Le journal la Réforme est poursuivi sous la prévention de provocation à l'assassinat.

Garibaldi a traversé Paris hier se rendant à Londres incognito.

On dit au dernier moment que Ledru-Rollin n'est pas encore à Paris, qu'il doit arriver ce soir et qu'une ovation se prépare. Aurons-nous donc encore une alerte ce soir.

CH. CANOT.

BOURSE DE PARIS DU 14 JANVIER.

La bourse est muette et tâche de se remettre des émotions de ces derniers jours; mais elle ne peut pas secouer complètement ses inquiétudes, et après une tentative de reprise à 73, 85, on retombe à 73, 72 1/2

cours de clôture. Les primes pour fin courant ont beaucoup perdu de leur écart et ne font plus guère que 40 à 50 c. dont 50. La prime dont 1 franc est devenue invendable. Les Autrichiens sont très faibles, par suite de ventes venues d'Allemagne et de la baisse des recettes. On ferme au plus bas à 812,50. L'Italien est faible à 55,50, son coupon n'est plus là pour le soutenir. Le Suez se tient assez bien sans transactions.

Le Projet de Loi sur les Ventes Judiciaires

M. Emile Ollivier, ministre de la Justice, a reçu en même temps que la magistrature de Paris les chambres des divers officiers ministériels qui se rattachent à la Justice. Après avoir quitté le ministre, la chambre des avoués et la chambre des huissiers ont été reçues par le secrétaire général.

M. Demorandé, au nom de la chambre des avoués, a appelé toute la sollicitude de M. Philis sur le projet de loi déjà déposé au Corps Législatif relatif aux ventes judiciaires. Il a exposé que les innovations préparées par M. Baroche ne tenaient pas un compte suffisant de tous les intérêts, et qu'il y avait avantage à ce que l'assemblée qui lui fait subir l'épreuve d'un nouvel examen.

M. Philis a répondu que le ministre de la Justice avait mis le projet dont il s'agit au nombre de ses plus vives préoccupations; qu'il n'acceptait le travail de ses prédécesseurs qu'à titre de document et qu'il était décidé à le reprendre et à l'étudier de nouveau. Il a ajouté que le nouveau cabinet avait pour principe de ne rien faire dans l'ombre, pas même le bien, et que tous les intérêts engagés dans la question des ventes judiciaires seraient mis en mesure de faire connaître leurs vœux et leurs réclamations.

REVUE DE LA PRESSE

La discussion qui a été élevée au Sénat sur la politique commerciale est l'objet des commentaires de la presse parisienne. On verra, par les extraits que nous allons faire, que l'attitude expectante du ministre du commerce est généralement approuvée.

Union. — Si les idées et les croyances ont leurs passions, à plus forte raison les intérêts; ils se passionnent par leur diversité autant que par leurs souffrances; et l'on sait que les systèmes ont aussi leur fanatisme. La séance du Sénat l'a prouvé une fois de plus; les solutions redoutées par les libéraux ont été combattues par deux hommes qui ont pris le plus de part à ces traités mystérieusement préparés et bûchés sans l'avis et l'assentiment de la représentation nationale. Les motifs et les arguments développés pour la milissime fois par M. de Bismarck et M. Michel Chevalier sont en train de vieillir; et personne n'ignore ce que l'utopie a coûté à la fortune de la France. L'utopie a quelque chose d'absolu et de tyrannique qui est une des formes essentielles du faux libéralisme de notre temps.

M. Lavy, ministre du commerce, a parlé sinon avec éloquence, du moins avec bon sens; il repousse les systèmes à outrance; il entend que la France soit sincèrement et pleinement consultée; il cherche à lui parer le moyen le plus sûr, et la consultation des

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX du 16 Janvier 1870.

CHRISTINE

PAR LOUIS ÉNAULT

XIII

GEORGES DE SIMIANE A HENRI DE PIENNES.

(Suite.)

— Parlez, chère Christine, vous savez quelle est accordée d'avance. Il me semble qu'en me la demandant c'est à moi que vous la faites.

— Vous comme il est bon! dit-elle en se retournant vers Maïa.

— Oui, dit Maïa, je sais que c'est le roi des hommes; mon cher baron ne vient qu'après.

— Eh bien, mon ami, reprit Christine en lui jetant un regard qui eût attendri un tigre, il faut que vous me pardonniez le mal que je vais vous faire.

Une vive émotion se peignit sur les traits du major, mais il ne répondit rien.

« Que veux-tu dire? demanda Maïa non inquiète.

— Mes amis, reprit Christine, je ne suis pas bien; depuis quelque temps je souffre.

— Je le vois bien, dit le baron.

— Et vous ne m'en parlez pas!

— C'est que je ne saurais vous guérir, reprit-il en hochant tristement la tête; du moins maintenant! ajouta-t-il en essayant de sourire.

— Ni maintenant, ni jamais! reprit Christine, j'en ai grand peur.

— Toujours tes folles idées, fit Maïa avec un mouvement d'épaules.

— Il ne faut donc pas songer aujourd'hui à un mariage que...

— Que vous ne désirez pas, interrompit le major.

— Pour lequel les forces me manqueraient, reprit Christine.

— Comme vous voudrez, comtesse... Ce n'est pas l'heure de vous apprendre mes sentiments; vous les connaissez. Ce que vous faites est toujours bien.

— Vous ne perdez pas grand chose! dit-elle en regardant ses bras amaigris et ses mains diaphanes.

— Chacun est juge de ses malheurs, fit le baron avec un sourire triste; je ne me plains pas; mais du moins laissez-moi croire que je pourrais me plaindre.

— Ah! murmura Christine en cachant sa tête dans ses mains, la vie est un jeu cruel! Quels nobles coeurs on déchire! et pourtant, je ne l'ai pas voulu! N'est-ce pas mon ami, que je ne l'ai pas voulu! Le malheur est sur moi! Que faire, mon Dieu?

— Tout pour vous, Christine; rien pour moi!

— Il m'aime comme j'aimais l'autre! pensa Christine.

— Si vous voulez, reprit le major, je ne reviendrai plus!

— Oh non! dit-elle, comme on proie à une terreur soudaine. Non! restez, restez. Vous et Maïa, vous êtes maintenant mes seuls amis. Si vous partez, je serai seule, toute seule... et il n'est pas temps encore. Un peu de patience! Maintenant je vous désire autour de moi. Vous voulez bien? »

Le baron se tourna vers Maïa, sans prononcer une parole.

— Chers amis, c'est que j'ai le droit d'être humble, » reprit la comtesse en leur tendant ses mains.

XVII

On n'est pas impunément le jeune mari d'une jolie femme. Les rapides semaines de la lune de miel s'écoulaient pour Georges dans une sorte de fièvre de plaisir, au milieu des fêtes, au sein d'une dissipation

étourdie. Nadéje l'entraînait; il n'avait pas le temps d'être malheureux.

Mais, au premier relâche, et dans l'intervalle de deux plaisirs, la pensée de Christine lui revint, et, une fois venue, elle resta assidue, obstinée; le remords troubla ses joies mondaines. Bientôt il s'aperçut que Nadéje n'était pas celle qu'il avait rêvée. Le châtiment commençait. Il croyait avoir épousé une femme; il ne trouvait qu'une poupée, qui passait sa vie à s'habiller et à se déshabiller. Stockholm fut ébloui de ses toilettes; mais les femmes qui ont de si belles robes font en général plus de plaisir aux autres qu'à leurs maris. A vrai dire, Georges n'avait plus d'intérieur depuis qu'il était marié. Il éprouva quelques moments d'ennui; sa pensée fit beaucoup de chemin en arrière. Il était certain maintenant d'avoir passé à côté de son bonheur. C'est ce qui arriva à beaucoup dans ce monde. Comme tous ceux qui sont malheureux, il devint injuste, et intervertissant les rôles, il accusa Christine de l'avoir sacrifié. Quand il se trouvait seul, il songeait aux heures charmantes passées près d'elle, si rapides et tellement remplies.

Il s'aperçut bientôt que Nadéje ne l'aimait point, et il en souffrit; non point dans sa tendresse, qu'elle n'avait point éteinte; mais dans son orgueil stérilement flatté d'abord, et maintenant si rudement déçu. Il vit clairement que l'ambition seule, avec l'intérêt,

avait guidé son choix, et il en ressentait un mécontentement secret, que mille causes chaque jour venaient irriter encore.

Sur beaucoup de choses, Nadéje et lui n'avaient point la même façon de voir. Sur beaucoup d'autres, Nadéje n'avait même pas d'opinion. Quand une pointe d'orgueil convenait entre eux quelque querelle, Georges se rappelait cette sympathie si profonde entre la comtesse et lui; que l'un achevait toujours la phrase que l'autre avait commencée, comme si tous les deux n'avaient eu qu'une pensée. Il se disait qu'au lieu d'être un obstacle dans sa vie, elle en eût été la force, le conseil et la raison. Bientôt il éprouva contre le baron des accès de jalousie aigre. La jalousie était la seule nuance de l'amour qu'il Christine lui eût encore jamais fait connaître.

Il s'étonnait cependant que le mariage de la comtesse fit si peu de bruit à Stockholm; il se demandait si l'on ne voulait point avoir des ménagements pour lui. Christine était capable de tous les raffinement. Au lieu de lui en savoir gré, il s'indignait. Enfin il interrogea le chevalier de Nalborg, le seul des amis de la comtesse qu'il vit encore.

— En suite au prochain numéro.